

quels le choix leur était laissé.

Les candidats se trouvent donc dans une situation à la fois floue et pénalisante. Les mesures transitoires ne doivent pas pénaliser les candidats! Ces derniers sont en quelque sorte pris en otages. Je trouve cela tout à fait regrettable et inacceptable!

2.6 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Projet du ministre français d'instaurer des stages de remise à niveau avant la rentrée en première secondaire»

2.7 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Investissement pour la mise en œuvre des activités de remédiation prévues par le Pacte d'excellence»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, les travaux pour le Pacte pour un enseignement d'excellence ont mis un point d'honneur à développer le soutien et les périodes de remédiation en vue *in fine* de lutter contre l'échec scolaire et de réduire le redoublement qui atteint aujourd'hui un niveau très élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce propos, je souhaite attirer votre attention sur les propositions du ministre français de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Ce dernier préconise un accompagnement tout au long de l'année avec, notamment, l'instauration de stages de soutien gratuits pour remettre tous les élèves du primaire à niveau avant d'entamer la sixième année du collège, autrement dit la première année de l'enseignement secondaire chez nous. Il souhaite qu'au terme d'un stage d'une semaine, organisée à la fin du mois d'août, tous les élèves puissent maîtriser les mêmes bases de français et de mathématiques. Le ministre Blanquer prévoit toutefois de donner la priorité aux élèves issus du réseau d'éducation prioritaire – l'encadrement différencié chez nous – puis, si possible, de manière plus large. Les enseignants chargés de donner ces cours seraient choisis sur une base volontaire et rémunérés en heures supplémentaires. Enfin, ces stages ne seraient pas obligatoires, mais conseillés par l'Éducation nationale. L'accompagnement, le soutien et la remédiation doivent être renforcés toute l'année, de manière la plus continue possible.

C'est l'orientation qui résulte des travaux du Pacte. Alors que les vacances d'été paraissent souvent fort longues, selon les pédagogues et les

enseignants qui estiment que les élèves entament souvent leur rentrée avec le besoin de rafraîchir leurs connaissances et apprentissages, l'idée de généraliser des stages de remise à niveau à la fin du mois d'août est une idée intéressante.

Que pensez-vous, Madame la Ministre, de ce projet du ministre français et des modalités évoquées? Qu'est-ce qui est aujourd'hui possible et organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles pour des stages de remise à niveau avant la rentrée scolaire en première secondaire? Ne conviendrait-il pas de mettre l'accent sur cette rentrée particulièrement importante où les acquis de base en français et en mathématiques sont indispensables pour réussir? De quel retour du terrain et des professionnels disposez-vous quant à une éventuelle perte de niveau entre les performances constatées lors du CEB et en début d'année dans le secondaire? Si celle-ci est avérée, quels dispositifs entendez-vous renforcer ou instaurer en vue de pallier les difficultés avant la rentrée en secondaire? Ne faudrait-il pas envisager de rendre ces stages obligatoires pour les élèves dont les difficultés ont été diagnostiquées au moment du CEB?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Au début de ce mois de juin, Madame la Ministre, vous exprimiez votre volonté d'engager progressivement près d'un millier d'enseignants supplémentaires aux niveaux primaire et secondaire dans le cadre du Pacte d'excellence. En vue de diminuer de moitié le nombre de redoublements, ce renfort d'enseignants prendrait en charge les activités de remédiation pour les élèves en difficulté. D'un point de vue budgétaire, deux montants ont été avancés: d'une part, 40 millions d'euros seraient injectés à raison de 6 millions d'euros par an dès 2018 pour culminer à 40 millions d'euros en 2024 et, d'autre part, 20 millions d'euros seraient débloqués pour respecter l'un des autres objectifs du Pacte d'excellence, à savoir l'apprentissage anticipé de la deuxième langue dans les écoles wallonnes. Aujourd'hui, cet apprentissage commence en cinquième primaire. D'ici 2021, il démarrerait en troisième année, comme dans les écoles bruxelloises, et ce à raison de deux heures par semaine minimum, permettant ainsi aux institutrices et instituteurs wallons de bénéficier d'une marge de deux heures par semaine pour les cours de remédiation pendant que les élèves auront leur cours de langue avec un professeur engagé à cet effet.

Madame la Ministre, de quelle manière ces cours de remédiation s'organiseraient-ils? De combien d'élèves se composeraient ces classes? À supposer qu'une classe se compose de dix élèves de classes et niveaux différents, l'enseignant chargé du cours de remédiation ne pourrait alors consacrer que de peu de temps à chaque élève. Avez-vous pris des mesures pour aider les enseignants à gérer ce type de situation? Si oui, lesquelles? Quelles sont les écoles qui bénéficieraient des heures de remédiation? Une référence au dispositif d'encadrement différencié est-elle prévue? Un

dispositif d'évaluation sera-t-il mis en place?

Enfin, dans un secteur déjà en pénurie, avez-vous pris des mesures pour promouvoir les études d'enseignant et de professeur de langue? Si oui, lesquelles? Concernant les cours de langue, des *native speakers* seront-ils engagés?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Mme Warzée-Caverenne, sur le fond, nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'idée émise par mon homologue français qui veut faciliter la transition entre l'enseignement primaire et le début du secondaire. Nous savons que ce passage est délicat, en particulier pour les élèves issus de milieux socioéconomiques fragiles. Les solutions que mon homologue français préconise pourraient être un des moyens utilisés au sein d'un arsenal de mesures.

Actuellement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, certains organismes privés offrent, durant la période estivale, des remises à niveau, telles que des stages axés sur la méthodologie de travail, sans qu'il y ait, à ma connaissance, une focalisation particulière sur un public cible. Toutefois, il n'existe rien de structurel.

A priori, nous ne pouvons nier certains vertus du dispositif imaginé. Par exemple, nous savons que les longues vacances d'été constituent une période d'altération des acquis, en particulier chez les enfants en difficulté. Il serait toutefois prématuré et pas forcément adéquat de s'engager dans une réplique la mesure imaginée en France. Concrètement, je suis sceptique quant à l'effet salvateur d'une semaine de remise à niveau, à la fin de l'été, qui ne toucherait qu'une partie des élèves.

L'idée d'un stage imposé pour les élèves en difficulté au certificat d'études de base (CEB) me semble discutable, non dénuée d'une forme de stigmatisation et contraire aux orientations visant à rapatrier, autant que possible, le soutien aux élèves au sein même des temps scolaires communs, ce dont nous parlions précédemment.

Nous devons étudier avec précision le champ des possibles et les données concernant les pratiques les plus efficaces. Je pense qu'à l'instar de toute la philosophie du Pacte pour un enseignement d'excellence, nous devons travailler de manière systémique et nous garder des mesures partielles. Le problème de la difficulté des transitions doit être abordé sous plusieurs angles: celui du renforcement des acquis de base, notamment par un accompagnement accru des élèves en difficulté, celui d'une attention particulière accordée à la juste progressivité des curriculums, avec un bon calibrage des exigences, et celui des attendus et, surtout, des paliers clairs au sein des référentiels.

Le chantier de réécriture des socles de compétences constituera l'occasion de réajustements nécessaires. Le chantier de la réforme des rythmes scolaires annuels est susceptible d'apporter des

réponses aux problèmes soulevés en envisageant des vacances d'été plus courtes. La réforme de la formation initiale à venir, qui prévoit notamment un «tuilage» des enseignants qui pourraient donner cours à la fois à la fin du primaire et au début du secondaire, constituera aussi un élément de solution. Enfin, nous devons encourager toute forme de coordination entre les enseignants du fondamental et du secondaire dans le cadre du tronc commun allongé. J'ajoute que les données auxquelles vous faites allusion, Madame la Députée, n'existent pas et seraient extrêmement complexes à élaborer, faute d'indicateurs objectifs adéquats.

J'en viens à vos questions, Monsieur Doulkeridis. Des moyens importants consacrés à la remédiation seront alloués dès la rentrée de septembre 2018. Les modalités concrètes de mise en œuvre doivent encore être affinées et faire l'objet d'une concertation. Nous devons trouver le bon équilibre entre des règles de fonctionnement claires et contraignantes, par exemple pour l'encadrement et l'organisation des horaires, et la préservation d'une latitude de mise en œuvre au sein des établissements scolaires, afin de préserver l'autonomie suffisante pour concevoir des dispositifs adaptés aux situations particulières des établissements et à leurs besoins.

Puisque vous m'interrogez sur les moyens pour aider les enseignants à gérer l'hétérogénéité des classes lors des remédiations, je rappelle que les plans de pilotage permettront aux établissements, avec le soutien des fédérations de pouvoirs organisateurs, de développer leurs stratégies spécifiques de soutien aux apprentissages. Je rappelle aussi que, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau tronc commun, des consortiums ont été créés. Leur mission est d'identifier les outils didactiques qui permettront de soutenir les enseignants, notamment au sujet de la différenciation des apprentissages, afin de favoriser la remédiation immédiate, et en tablant, entre autres, sur les potentialités offertes par le format numérique. J'en ai parlé tout à l'heure en répondant à une question de Mme Maison. Une veille à partir d'indicateurs sera développée pour tous les chantiers du Pacte, de manière à s'assurer de l'efficacité des mesures prises et, le cas échéant, de les ajuster.

Vous m'interrogez, Monsieur Doulkeridis, sur la pénurie des professeurs de langues modernes. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler, aussi bien en 2016 qu'en 2017. Je me permets donc de vous renvoyer à mes précédentes interventions, tout en précisant que la réforme des titres et fonctions a permis d'obtenir des chiffres bruts sur la pénurie. Nous savons désormais combien d'enseignants sont engagés en titre de pénurie, et ce, grâce au site PRIMOWEB. Toutefois, je pense que nous devons revenir sur la question de la pénurie à l'avenir.

(Mme Olga Zrihen reprend la présidence)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Les stages qu’organiseront les écoles en France constituent selon moi une bonne solution. Ceux qui sont organisés par des organismes privés en Belgique ont un coût. Tous les parents n’ont pas les moyens de s’offrir des stages privés. De plus, ceux-ci ne sont certainement pas prisés par les enfants qui choisissent plutôt une autre option.

Certaines écoles organisent une journée de «remise en forme» après les vacances pour les élèves qui ont réussi leur année de justesse. Il faut mener une réflexion sur la base des expériences de terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait ainsi intéressant d’examiner les raisons pour lesquelles les écoles organisent ces journées et les résultats obtenus par les élèves qui y participent. Il faut aussi vérifier si les établissements envisagent de développer ce type d’encadrement ou, au contraire, de le supprimer parce qu’il ne porterait pas ses fruits.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis quelque peu étonné par le fait que les écoles pratiquant l’encadrement différencié seraient «stigmatisées» parce qu’on les soutiendrait davantage. Elles le sont parce qu’elles travaillent avec des publics qui cumulent pas mal de difficultés et ne disposent pas des moyens pour y faire face. Mais peut-être ai-je mal compris? Je relirai attentivement votre réponse et réagirai en temps voulu.

2.8 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Approche transversale de la citoyenneté dans l’enseignement catholique»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – À la rentrée scolaire prochaine, les écoles secondaires de l’enseignement officiel et du réseau libre non confessionnel organiseront pour la première fois, un an après le niveau primaire, un cours de citoyenneté à raison d’une à deux heures par semaine. En revanche, il en sera tout autre pour l’enseignement catholique, où l’éducation à la philosophie et la citoyenneté ne fera pas l’objet d’un cours en tant que tel, mais plutôt d’une approche transversale sans modification du statut des enseignants ou de la grille horaire, puisque les cours de religion sont maintenus.

Par ailleurs, pour répondre aux exigences du référentiel de citoyenneté, le Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC) a passé en revue les programmes des cours existants afin de déterminer si ceux-ci répondaient aux exigences de l’éducation à la citoyenneté. Selon le SeGEC, qui souligne que la citoyenneté peut s’apprendre et se vivre indépendamment d’un cours en tant que tel, ces cours correspondraient aux exigences de l’éducation à la citoyenneté, à quelques modifications près. Comme l’affirme Eric Daubie, secré-

taire général de l’enseignement secondaire au SeGEC, les programmes de citoyenneté n’imposent donc pas de travail supplémentaire aux enseignants, mais recommanderont plutôt une attention particulière pour mettre en exergue une éducation qu’ils offrent déjà à travers leurs cours. Je m’abstiendrai de commenter ces propos

Madame la Ministre, votre gouvernement a-t-il également vérifié l’adéquation des cours de l’enseignement catholique aux exigences du référentiel de citoyenneté? Partagez-vous les conclusions du SeGEC? Par ailleurs, je souhaiterais avoir plus d’informations quant à la formation à la neutralité à laquelle doivent participer les enseignants de religion et de morale de l’enseignement officiel et du réseau libre non confessionnel. Madame la Ministre, les professeurs de religion de l’enseignement catholique seront-ils soumis à la même obligation de suivre une formation avant la rentrée prochaine? Le cas échéant, avez-vous pris des mesures afin d’adapter cette formation à cette situation particulière? Avez-vous mis en place des moyens afin de vérifier que cette approche transversale soit effectivement appliquée dans le cadre des cours de l’enseignement catholique? Le caractère «transversal» étant extrêmement vague, quelles mesures avez-vous prises pour qu’il soit appliqué de manière concrète et homogène dans toutes les écoles secondaires de l’enseignement catholique? Enfin, comment justifier auprès des enseignants de l’enseignement officiel de tels écarts dans les exigences prévues entre les réseaux, notamment en termes de formation, de référentiel, de cours ou encore de contrôle?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Dès la rentrée scolaire prochaine, les écoles secondaires du réseau officiel et du libre non confessionnel intégreront le cours de citoyenneté et de philosophie dans leurs programmes. Dans l’enseignement libre catholique et dans le libre non confessionnel, qui ne proposent pas des cours dits «philosophiques», l’éducation à la philosophie et à la citoyenneté fera l’objet d’une approche transversale.

Cette mise en œuvre n’impacte pas la grille horaire, n’introduit pas de nouveaux cours, mais implique l’obligation, pour les pouvoirs organisateurs (PO) ou leurs organes représentatifs, de décliner les référentiels à travers différents cours et démarches liés au projet éducatif et pédagogique.

Conformément au décret, le SeGEC a passé en revue les programmes de ces différents cours afin de déterminer si ceux-ci répondaient aux compétences et savoirs visés par les deux référentiels. Une relecture du programme des cours suivis par l’ensemble des élèves (ceci ne concerne pas les cours optionnels) a permis de faire un relevé point par point de ce qui ne s’y retrouvait pas. Ces éléments ont été intégrés dans les cours qui le permettaient. Il est donc incorrect de dire que rien ne change pour le libre ou que tout était couvert par les programmes existants.